

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

MEYZIEU

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Rues du Château d'eau et du Rambion.....	p.4
PIP A2 - Rue Claude Curtat.....	p.6
PIP A3 - Rue Louis Saulnier.....	p.8
PIP A4 - Rue Gambetta.....	p.12

Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues du Château d'eau, du Rambion

Identification

Localisation : Rue du Château d'eau, rue du Rambion

Typologie : Tissu historique compact de Hameau et tissu historique compact de Hameau partiellement renouvelé

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le tissu ancien se développant le long de la rue du Château d'eau joue un rôle de repère urbain important pour la commune de Meyzieu, car il en marque l'entrée sud.
- Cet axe est la mémoire d'une voie historique de la commune, où son développement a commencé.

CARACTERISTIQUES :

- L'ensemble est constitué d'un bâti ancien homogène implanté le long des voies.
- Les constructions s'organisent en peigne : perpendiculairement à la voie en ménageant des espaces plus ou moins importants entre elles.
- La continuité bâtie repose sur l'alternance entre murs pignons des maisons, et corps de ferme et les murs d'enceinte clôturant les cours. Cette variation des hauteurs bâties rythme le paysage urbain de manière caractéristique.
- Au sud de l'ensemble, sur la rue du Château d'eau, le bâti est assez lâche, composé d'anciens corps de ferme, qui ont conservé une partie de leur terrain agricole. Le bâti s'intensifie à l'approche de l'intersection avec la rue Méhy. Les bâtiments sont plus proches mais ménagent entre eux des espaces correspondant à des cours. Après la rue Méhy, en allant vers le nord, le bâti s'aère de nouveau avant d'atteindre la rue Louis Saulnier.

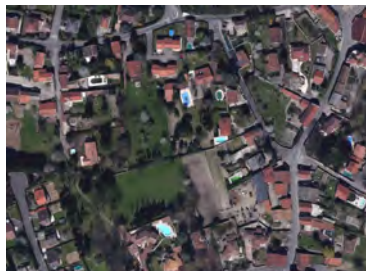
- Ces caractéristiques sont également observables au sud de la rue du Rambion et dans l'impasse du Rambion, sur des séquences plus réduites.

- La volumétrie des constructions est simple, souvent développée autour d'une cour close par un mur d'enceinte enduit ou hourdé de pisé et galets laissés apparents. Des granges souvent ouvertes viennent terminer les cours en arrière-plan. Les constructions sont basses, composées d'un étage pour la majorité, de deux étages de manière très ponctuelle. Les toitures sont à deux pans couverts de tuiles creuses canal. Les façades des maisons sont enduites. Les accès se font par des porches, portails et portes qui animent le paysage de la rue.

- Le bâti est de facture très modeste, au vocabulaire rural. Le langage architectural est brut, dénudé. Il n'apparaît aucune forme d'ornementation. A noter la présence de quelques appuis de fenêtre en saillie ainsi que de volets bois extérieurs.

- Ce tissu s'est déjà en partie renouvelé avec l'implantation de pavillons contemporains, n'entretenant pas les mêmes rapports avec la voirie et ne répondant pas aux mêmes caractéristiques morphologiques que le bâti ancien.

- Les discontinuités présentes dans ce tissu laissent apparaître quelques éléments ponctuels de végétation (arbres, arbustes) qui viennent compléter la qualité paysagère de ce tissu.



Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues du Château d'eau, du Rambion

Prescriptions

- Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

- Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Claude Curtat

Typologie : Tissu historique compact de Hameau et tissu de Hameau partiellement renouvelé

Valeur : Mémoire, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- L'ensemble de la rue Claude Curtat est de petite dimension. Il s'étend d'est en ouest, entre les deux Périmètres d'Intérêt Patrimonial portés au PLU-H sous les identifiants : A1 et A3.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) contient un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu ancien de la rue Claude Curtat est un ensemble bâti d'origine rurale en partie renouvelé ou transformé par le développement de l'habitat pavillonnaire.
- C'est au sud de la voie que le tissu ancien est le plus présent, au contraire la partie nord est plus hétérogène. Au sud-ouest, le renouvellement s'est davantage développé en seconde bande, ce qui permet à l'ensemble de rester très homogène sur la rue. La partie sud-est a su garder plus d'authenticité.
- La continuité bâtie réside dans l'alternance de murs pignons et de murs d'enceinte des propriétés ou des cours. Cette caractéristique, malgré son importance identitaire et structurante dans le paysage urbain, tend à disparaître au gré des transformations et mutations.
- Le bâti est implanté en peigne, pour des raisons climatiques (ensoleillement, protection contre les vents), selon un

parcellaire en lanières, ménageant des espaces variables entre les différentes constructions.

- La volumétrie est simple, les bâtiments excèdent rarement un étage sur rez-de-chaussée. Le bâti s'organise autour de cours, closes par des murs percés de porches ou portes selon un vocabulaire rural classique.

- L'architecture est de facture modeste, présentant très peu de modénature. Les constructions utilisent la pierre et le pisé. Les toitures sont à deux pans, et privilégient le pignon sur rue. Les encadrements des baies sont le plus souvent de pierre laissée apparente, les appuis sont en saillie. Certaines baies sont dotées de volets bois à double vantaux.

- La qualité de l'ensemble est rehaussée par la présence d'une maison remarquable dans le paysage urbain, par ses dimensions importantes, peu communes dans le paysage et son enduit rouge, rue Pierre Sermet.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Louis Saulnier

Typologie : Tissu historique compact de Hameau et tissu de Hameau partiellement renouvelé

Valeur : Mémoire, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Comme l'ensemble de la rue Gambetta, cette implantation historique sur la rue Louis Saulnier est un ensemble constitutif de l'identité de Meyzieu (l'urbanisation originelle a eu lieu en forme de U, en se développant autour des rues Gambetta, République et Louis Saulnier).
- Cet ensemble, organisé selon un axe nord-sud, est l'un des axes de développement historique de la commune. Il passe au pied de la motte féodale et du château.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le bâti est homogène à quelques exceptions près, implanté au pied de la butte du château, qui le structure et lui donne une identité particulière. De ce fait, l'urbanisation s'est principalement effectuée sur la partie est de la rue.
- Implanté le long d'une voie historique, cet ensemble a une morphologie très uniforme, avec des étagements et implantations réguliers et peu variables.
- La rue Louis Saulnier est un axe ancien et son linéaire bâti a évolué dans le temps. Si certains bâtiments conservent l'alignement sur la rue caractéristique des hameaux historiques, d'autres éléments, bâtis ou non, anciens ou

récents, en rompent l'homogénéité.

5 séquences se distinguent :

- **Les abords sud de la rue Louis Saulnier** sont marqués par la présence d'une maison bourgeoise avec son parc, implantée sur rue, ce qui prolonge le front bâti, et ainsi amorce la composition de la rue Louis Saulnier. Elle marque l'angle de la rue et se place donc comme repère dans le paysage avec sa tour.

- **Portion sud de la rue Louis Saulnier** : les angles de l'intersection des rues du Rambion, du château d'eau et Louis Saulnier, autour de la place du 11 novembre 1918 (monument aux morts), sont tenus par des bâtiments anciens alignés sur rue. La suite de la portion sud, à l'est, présente un très fort linéaire bâti (à deux exceptions près), avec des gabarits homogènes (un étage, deux ou trois travées de baies). Les deux exceptions sont : une rupture dans un mur d'enceinte pour un accès à un pavillon construit en arrière du front de rue et un bâtiment (ancien hangar reconverti) en retrait (école de danse avec stationnements sur rue) donnant accès à une micro zone d'activités. Ce dernier bâtiment génère une réelle rupture dans l'ambiance du « hameau ». De plus, ce bâtiment se situant au niveau d'une légère inflexion de



la rue Louis Saulnier, depuis le nord, la perspective le cadre, et expose son manque d'insertion.

- **Intersection avec les rues Jules Reynaud et Pierre Sermet :** située au bout de la motte féodale, elle se caractérise par une concentration de maisons bourgeoises, trois au total. Celle située à l'est de la rue Louis Saulnier, au numéro 59, a perdu de sa lisibilité mais garde quelques détails notables. Les deux maisons bourgeoises situées à l'ouest de la voie, aux n°46 et n°44 rompent la continuité par une implantation en retrait sur rue, et marquent le paysage urbain par une végétalisation très présente. Cette végétation « maîtrisée » se place dans le prolongement de la motte féodale, ce qui permet de passer progressivement, sur ce côté de la rue, à un milieu plus urbain. Face à ces deux maisons, la composition reprend les caractéristiques du « hameau », le gabarit observé au sud et une implantation des bâtiments en front de rue. Ce rythme est, cependant, interrompu par un immeuble d'habitat collectif à quatre étages, implanté en léger retrait.

- **Portion nord de la rue Louis Saulnier :** cette section, qui s'étend depuis l'intersection des rues C. Marot et P. Arcis jusqu'à l'avenue L. Buisson, est plus hétéroclite. Les gabarits des constructions restent homogènes, aussi bien le bâti ancien qu'une opération mixte plus récente (le 2e étage en retrait par rapport au nu de la façade sur rue permet de s'intégrer au profil de la rue). Si la plupart des constructions respectent une implantation en front de rue, à l'approche de l'avenue, les bâtiments reculent progressivement par rapport à la voie. Ceci aboutit à une rupture totale de l'implantation mais aussi de l'ambiance de la rue Louis Saulnier sur l'avenue Lucien Buisson.

- **Abords nord de la rue Louis Saulnier :** l'avenue L. Buisson change la perception de la rue L. Saulnier. Le bâti est plus lâche et en retrait par rapport aux voies. Le paysage immédiat est plus ouvert, cela crée une respiration dans l'ensemble urbain. Un immeuble d'habitat collectif (3 étages) et deux maisons bourgeoises, se faisant écho de part et d'autre de la voie, marquent un passage vers une autre ambiance, et donc également la sortie de cet ensemble.

- En résumé, la rue Louis Saulnier est un axe ancien qui présente toujours fortement les caractéristiques du « hameau » historique. Même si le bâti ancien ricoche d'est en ouest le long de la rue, celle-ci reste cohérente et relativement homogène, aussi bien sur le gabarit du bâti (R+1) que sur son implantation par rapport à l'espace public.

- Certaines interventions récentes tendent à dénaturer cet ensemble bâti, par des gabarits plus importants, inadaptés au contexte ou par une implantation sur rue qui rompt la dynamique d'ensemble.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Adresse : Rue Gambetta

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Comme l'ensemble de la rue Louis Saulnier, cette implantation historique sur la rue Gambetta est un ensemble constitutif de l'identité de Meyzieu (l'urbanisation originelle a eu lieu en forme de U, en se développant autour des rues Gambetta, République et Louis Saulnier).
- Cet ensemble, organisé selon un axe nord-sud, est l'un des axes de développement historique de la commune.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se concentre autour de la partie sud de l'avenue Buisson qui est encore relativement homogène et support de qualité (la partie au nord de l'avenue L. Buisson, étant déjà renouvelée et tendant à être plus fortement densifiée).
- Les implantations sont variables : soit à l'alignement, soit en retrait précédé d'un mur bahut (favorable à la présence d'arbres qui contribuent à la végétalisation de l'espace public), soit en peigne, de façon discontinue ou encore à l'alignement de façon semi-continue.
- Malgré cette diversité d'implantation, la cohérence du bâti est maintenue par les murs et portails qui structurent le paysage urbain.
- La morphologie du bâti est très homogène : les maisons

ont une volumétrie simple et ne dépassent jamais un étage sur rez-de-chaussée. Le bâti s'organise autour d'une cour dont l'accès se fait par des porches ou portails, ce qui renforce son caractère rural.

- L'architecture est de facture modeste mais présente cependant quelques éléments de modénature comme des encadrements de baies de pierre, des appuis en saillie, voire quelques bandeaux filants, lambrequins ...
- La discontinuité favorise des percées visuelles sur les jardins végétalisés, ou sur un paysage plus lointain.
- Quelques bâtiments ont renouvelé le tissu ancien (au n°21 et 22), mais leurs implantations ou volumétries traduisent un effort d'intégration dans l'ensemble (continuité assurée par la façade pignon ou le mur bahut avec grille, réinterprétant l'esprit du tissu).



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.